



LE GUIDE
DU STATIONNEMENT
PAYANT

PÉRIMÈTRE DE RÉGLEMENTATION

5
PARKING

72
HORODATEURS

Maison du stationnement payant - EFFIA

Accueil parking & voirie

Du lundi au vendredi :
de 8h30 à 12h30

Le stationnement est réglementé

Du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h
(sauf dimanche, jours fériés et mois d'août)

LES ZONES DE STATIONNEMENT

- **La zone jaune** permet le stationnement de plus longue durée (3h maximum recommandées), des riverains abonnés résidentiels et des visiteurs.
- **La zone rouge** permet le stationnement de courte durée (2h maximum recommandées).

Situé au bureau d'Accueil du
parking Massy Gare TGV
38 avenue Carnot,
91300 MASSY
Tél : 01 69 32 04 20

Plus d'infos sur :
jemegare.fr/massy



ZONE DE STATIONNEMENT PAYANTE EN VOIRIE

VOIRIE ZONE JAUNE

30 minutes gratuites, 2 fois par jour et par véhicule :
- 1 ticket gratuit le matin entre 9h et 12h30
- 1 ticket gratuit l'après-midi entre 13h30 et 19h

| Durée | Tarifs |
|--------|---------|
| 30 min | Gratuit |
| 45 min | 1,20 € |
| 1h | 1,50 € |
| 1h15 | 2,10 € |
| 1h30 | 2,40 € |
| 1h45 | 2,70 € |
| 2h | 3,00 € |
| 2h15 | 4,10 € |
| 2h30 | 4,40 € |
| 2h45 | 4,70 € |
| 3h | 5,00 € |
| 4h00 | 35,00 € |

ABONNEMENTS

RESIDENTS

| Type | Montant |
|---------|---------|
| Mensuel | 20 € |
| Annuel | 190 € |

PROFESSIONS DE SANTÉ

| Type | Montant |
|--------|---------|
| Annuel | Gratuit |

PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

| Type | Montant |
|--------|---------|
| Annuel | Gratuit |

La souscription d'un droit ou/et abonnement est soumise à conditions (voir sur Jemegare.fr/massy ou à la boutique de stationnement)

VOIRIE ZONE ROUGE

30 minutes gratuites, 2 fois par jour et par véhicule :
- 1 ticket gratuit le matin entre 9h et 12h30
- 1 ticket gratuit l'après-midi entre 13h30 et 19h

| Durée | Tarifs |
|--------|---------|
| 30 min | Gratuit |
| 45 min | 1,20 € |
| 1h | 1,50 € |
| 1h15 | 2,60 € |
| 1h30 | 2,90 € |
| 1h45 | 3,20 € |
| 2h | 3,50 € |
| 2h30 | 35,00 € |

TARIFS JOURNALIERS ET ABONNEMENTS EN VOIRIE

Grâce à votre abonnement, stationnez à tarif réduit sur la voirie

En aucun cas, l'abonnement ne constitue un droit de réservation ni une garantie d'emplacement.

Vous êtes résident dans le périmètre de la zone payante.

20€/mois - 190€/an

Conditions : renseignements auprès de la Maison du stationnement payant ou sur le site internet jemegare.fr/massy.

Vous exercez une profession de santé.

Conditions : être docteur en médecine, infirmier, kinésithérapeute, aide soignant, dont le lieu de travail se situe à Massy, renseignements auprès de la Maison du stationnement payant ou sur le site internet jemegare.fr/massy.

Vous êtes titulaire d'une carte mobilité inclusion dédiée au stationnement ou d'une carte européenne de stationnement en cours de validité.

Cas n°1 : Vous stationnez sur une place payante, vous pouvez bénéficier de la gratuité :

Si vous résidez à Massy, vous pouvez obtenir un droit gratuit en formulant votre demande auprès de la Maison du Stationnement payant ou sur le site internet jemegare.fr/massy.

Si vous stationnez ponctuellement, prenez un ticket «Personne à Mobilité Réduite (PMR)» à l'horodateur le plus proche ou sur votre application mobile et apposez l'original de votre Carte Européenne de Stationnement ou votre Carte Mobilité Inclusion-Stationnement (mention stationnement obligatoire) derrière votre pare-brise. Le ticket est valable 12h et renouvelable.

Cas n°2 : Vous stationnez sur une place réservée PMR avec marquage au sol spécifique:

Apposez l'original de votre carte CES ou CMI-S derrière votre pare-brise.

FAQ du stationnement

Qu'est-ce qu'un Forfait de Post Stationnement (FPS) ?

Le FPS correspond au montant total de la redevance due pour la période de stationnement. À Massy, ce forfait est fixé à 35€ non majorables.

Comment je paie un FPS ?

Vous allez recevoir l'avis de paiement du FPS chez vous, envoyé par l'ANTAL, avec les instructions de paiement et vos droits et obligations. Attention, au gré de leurs passages, les agents assermentés pourront vous adresser plusieurs FPS pour un même stationnement en zone rouge et en zone jaune et ce, aussi longtemps que votre véhicule n'aura pas été déplacé.

Comment je peux contester un FPS ?

Vous faites un RAPO (Recours Administratif Préalable Obligatoire) suivant les instructions écrites sur votre FPS. Vous pouvez le faire par courrier ou sur le site jemegare.fr/massy ([recommandé](#)).

Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de la Maison du stationnement payant.

COMMENT PRENDRE UN ABONNEMENT À MASSY ?

J'HABITE MASSY

Je souhaite m'abonner

1 J'ouvre mes droits :

- sur le site jemegare.fr/massy
- ou à la Maison du Stationnement payant

Pièces à fournir sur place ou par email : carte grise et justificatif de domicile.

2 Je choisis mon abonnement :

- sur le site jemegare.fr/massy
- ou à la Maison du Stationnement payant

3 Je pense à **renouveler mon inscription** lors du **changement de mon véhicule ou tous les ans** en fournissant les justificatifs (domicile + carte grise) :

- sur le site jemegare.fr
- ou à la Maison du Stationnement payant

DÉCOUVREZ
LES FORFAITS ET LES
DIFFÉRENTES FORMULES
D'ABONNEMENT

jemegare.fr/massy

Maison du stationnement payant

Situé au bureau d'Accueil du parking
Massy Gare TGV
38 avenue Carnot,
91300 MASSY
Tél : 01 69 32 04 20

Accueil stationnement

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

Plus d'infos :

par mail : voirie.massy@effia.fr

sur internet : effia.com (parking)
ou jemegare.fr/massy (voirie)

LE SAVIEZ-VOUS ?

Payer votre stationnement avec l'application mobile ou sur les horodateurs :



Le montant du FPS est de 35€, à réception de l'avis de paiement ANTAL du forfait post-stationnement.

*Tarification complète : Voirie : jemegare.fr/massy

GUIDE DU STATIONNEMENT PAYANT